

BON DE COMMANDE OUTILS DE COMMUNICATION

Lancer un nouveau produit ou une nouvelle gamme, renforcer l'image de votre entreprise, générer des contacts, enregistrer des commandes pendant le salon... **Choisissez la solution la plus adaptée à votre objectif !**

SOCIÉTÉ EXPOSANTE

Destinataire de la facture

Adresse Code postal

Tél. N° TVA Intercommunautaire - **Obligatoire**

Adresse de livraison

INVITATIONS

Générez du trafic sur votre stand !

LES INVITATIONS, CULTIVEZ VOTRE RELATION CLIENTS	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> Carte d'invitation à l'unité	3,90 €	= €
<input type="checkbox"/> E-invitation à l'unité	3,50 €	= €
<input type="checkbox"/> Pack de 100 cartes d'invitation	330 €	= €
<input type="checkbox"/> Pack de 250 cartes d'invitation	730 €	= €
<input type="checkbox"/> Pack de 500 cartes d'invitation	980 €	= €

OUTILS DE COMMUNICATION

1. BOOSTERS

Bénéficiez d'une remise jusqu'à - 30% par rapport aux tarifs à la carte !

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX HT
<input type="checkbox"/> VISIBILITÉ : Site internet : Logo sur la liste des exposants du site Fiche exposant en couleur sur la liste des exposants Catalogue : Logo face adresse exposant	1	198 €
<input type="checkbox"/> BUSINESS : Site internet : Logo sur la liste des exposants Fiche exposant en couleur sur la liste des exposants Bannière rectangulaire sur toutes les pages d'une rubrique (en rotation) Catalogue : Logo face adresse exposant	1	670 €
<input type="checkbox"/> NOTORIÉTÉ : Site internet : Logo sur la liste des exposants Fiche exposant en couleur sur la liste des exposants Bannière rectangulaire sur toutes les pages d'une rubrique (en rotation) Newsletter : Bannière sur la newsletter du salon (3 routages) Catalogue : Logo face adresse exposant Logo sur plan Sur le salon : Logo sur les plans d'orientation (mur - sol)	1	1 150 €

2. À LA CARTE SUR LE WEB

Optimisez votre visibilité avant le salon !

SUR LE SITE INTERNET salonpiscineparis.com	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> Pack premium Web : NOUVEAUTÉ bannière d'habillage (du 30/11 au 16/12) + compte à rebours	3 000 €	= €
<input type="checkbox"/> Compte à rebours sponsorisé sur toutes les pages du site internet EN EXCLUSIVITÉ	1 900 €	= €
<input type="checkbox"/> Bannière d'habillage du 30/11 au 16/12 : NOUVEAUTÉ 1 seul annonceur	1 500 €	= €
<input type="checkbox"/> Publicité sur e-tickets EN EXCLUSIVITÉ + une bannière sur l'une des rubriques du site	1 500 €	= €
<input type="checkbox"/> Publi-rédactionnel (site + encart newsletter) NOUVEAUTÉ	800 €	= €
<input type="checkbox"/> Bannière rectangulaire sur la page d'accueil en rotation - 3 annonceurs max.	600 €	= €
<input type="checkbox"/> Bannière rectangulaire sur l'ensemble des pages d'une rubrique du site en rotation - 3 annonceurs max.	500 €	= €
<input type="checkbox"/> Bannière carrée sur l'ensemble des pages d'une rubrique du site en rotation - 3 annonceurs max.	500 €	= €
<input type="checkbox"/> Fiche exposant en couleur sur la liste exposants	120 €	= €
<input type="checkbox"/> Logo sur votre fiche exposant	90 €	= €

Misez sur la répétition de votre message !

SUR LES NEWSLETTERS	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> Encart (avec publi-rédactionnel) NOUVEAUTÉ Sur une page du site et relayé sur 1 newsletter	800 €	= €
<input type="checkbox"/> 5 bannières* sur les newsletters du salon (date à définir selon disponibilités)	900 €	= €
<input type="checkbox"/> 3 bannières* sur les newsletters du salon (date à définir selon disponibilités)	500 €	= €
<input type="checkbox"/> 1 bannière* sur une newsletter du salon (date à définir selon disponibilités)	200 €	= €

* A fournir : - fichier 470 x 60 px
- en .jpeg ou .gif si animé, poids maximum : 100ko.

3. À LA CARTE SUR LE SALON

Optimisez votre visibilité durant le salon !

DANS LE CATALOGUE	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} de couverture	1 990 €	= €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} de couverture	1 700 €	= €
<input type="checkbox"/> Double page centrale	1 600 €	= €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} de couverture	1 290 €	= €
<input type="checkbox"/> Page simple quadri	800 €	= €
<input type="checkbox"/> 1/2 page simple quadri	500 €	= €
<input type="checkbox"/> Marque additionnelle	200 €	= €
<input type="checkbox"/> Logo face adresse exposant	90 €	= €
<input type="checkbox"/> Logo sur plan catalogue	90 €	= €

Démarquez vous !

SIGNALÉTIQUE SUR LE SALON	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
<input type="checkbox"/> Visuel plans muraux et sol	1 500 €	= €
<input type="checkbox"/> Plans muraux - visuel à droite ou à gauche	900 €	= €
<input type="checkbox"/> Plans au sol - visuel à droite ou à gauche	900 €	= €
<input type="checkbox"/> Dalles au sol (1 m x 1 m) avec votre visuel et n° de stand – 4 emplacements	650 €	= €
<input type="checkbox"/> Dalles au sol (0.50 m x 0.50 m) avec votre visuel et n° de stand – 4 emplacements	450 €	= €
<input type="checkbox"/> Flèches au sol avec votre visuel et n° de stand – 4 emplacements	350 €	= €
<input type="checkbox"/> Logo sur plans muraux et au sol	150 €	= €

DISTRIBUTION DE DOCUMENTS	QUANTITÉ	PRIX HT	MONTANT HT
À l'entrée du salon			
<input type="checkbox"/> 1 hôtesse Rémunération à la charge de l'exposant	2 500 €	= €

TOTAL DE VOS OUTILS DE COMMUNICATION



PARIS
PORTE DE VERSAILLES
8/16 DEC. 2018

<p>◀◀</p> <p>Total Invitations = _____ € HT</p> <p>TVA 10% = _____ €</p> <p>Total TTC = _____ € TTC</p> <p> Paiement 100% à la commande</p> <p>▶▶</p>	<p>◀◀</p> <p>Total 1+2+3 = _____ € HT</p> <p>TVA 20%* = _____ €</p> <p>Total 1+2+3 = _____ € TTC</p> <p>Acompte (50%) = _____ €</p> <p>▶▶</p>
--	--

Pas de remise professionnelle.

* TVA due par le preneur de la prestation - TVA non applicable aux sociétés étrangères assujetties sauf pour les cartes d'invitation.
Art. 44 et 196 de la Directive 2006/112/CE modifiée.
Avec obligation d'apporter la preuve d'assujettissement. Taux susceptible d'être révisé en application des futures dispositions fiscales.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'intégralité du montant de votre commande d'invitations devra être jointe au bon de commande.

Votre commande d'outils de communication (hors invitations) devra impérativement être accompagnée des acomptes échus au jour de l'envoi du bon de commande. Pas de remise professionnelle.

> À la commande, 50% du montant total TTC,

> Au 21 septembre 2018, solde du montant total TTC.

Merci de nous indiquer votre moyen de paiement :

AVIS DE VIREMENT JOINT _____ VALEUR : _____ BANQUE : _____

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Motif	Domiciliation	TVA Intracommunautaire
30066	10947	00010067602	68	Piscine & Spa 2018	CIC - SUD Saint Augustin, Agence Grande Clientèle Entreprises 102 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	FR 92 410 219 364
SWIFT : CMCIFRPP - CODE IBAN : FR 76 3006 6109 4700 0100 6760 268						

Pour tout paiement par virement bancaire, mentionner impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante :
« Règlements sans frais pour le bénéficiaire ».

CHÈQUE JOINT N° _____ VALEUR : _____ BANQUE : _____ Uniquement pour les sociétés françaises

CARTE BANCAIRE : Nous contacter

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de vente des outils de communication dont je possède un exemplaire et en accepte les termes sans réserves ni restrictions.
Je soussigné(e), déclare être dûment habilité(e) pour engager ma société aux présentes.

Nom et qualité du signataire : _____

À _____ Le _____

Signature et cachet précédés de la mention " lu et approuvé "

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS



PARIS
PORTE DE VERSAILLES
8/16 DEC. 2018

Les présentes conditions s'appliquent à la vente d'espaces publicitaires dans les produits dérivés du Salon Piscine & Spa 2018 (catalogue officiel du salon, newsletter etc...) ainsi que sur le site Internet accessible à l'adresse www.salonpiscineparis.com. Les produits dérivés et le site Internet du Salon Piscine & Spa 2018 sont ci-après désignés : « les outils de communication ». Toute demande d'insertion publicitaire dans les outils de communication du Salon Piscine & Spa 2018, est réputée ferme et irrévocable par l'annonceur dès qu'elle est enregistrée par Reed Expositions France. Si cette demande est effectuée par un mandataire, elle engage conjointement celui-ci et l'annonceur, notamment pour le bon règlement de cette annonce. Le mandataire doit agir sous couvert d'une notification par l'annonceur qui doit préciser la portée et la durée de son mandat.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions d'achat d'un annonceur, il est convenu que les présentes conditions générales de vente prévalent.

L'annonceur s'engage à fournir les documents ou typons nécessaires à l'impression et/ou la mise en ligne de son message publicitaire pour les dates prévues. Les frais techniques éventuels seront à la charge de l'annonceur.

L'annonceur devra respecter les prescriptions de Reed Expositions France fixées dans ses documents commerciaux concernant la fourniture des éléments techniques (ex : format des bannières publicitaires).

En cas de suivi de la réalisation de l'annonce par les services communication du Salon Piscine & Spa 2018, une épreuve peut être présentée à l'annonceur qui doit indiquer par retour les éventuelles

modifications. Le non-retour dans les délais implique une acceptation tacite. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, une annonce reprenant la raison sociale et les coordonnées de l'annonceur sera réalisée à ses frais.

Délai de mise en ligne : 5 jours ouvrables à compter de la réception des éléments techniques.

En cas d'annulation d'un ordre pour une cause quelconque, l'acompte de 50% reste acquis à Reed Expositions France.

Reed Expositions France décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques qui n'auraient pas été récupérés par les annonceurs ou leurs mandataires dans un délai de trois mois à compter de la dernière insertion.

L'enregistrement par Reed Expositions France d'une demande d'insertion publicitaire ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé. Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les tarifs y afférents sont détaillés dans le bon de commande joints aux présentes. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. En dehors des emplacements prévus au tarif de publication, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées par l'annonceur sur la demande d'insertion publicitaire.

Le texte et les illustrations d'une annonce et notamment les marques et dénominations, sont publiés sous la seule responsabilité de l'annonceur. Notamment, les droits de reproduction éventuels des documents photographiques sont à la charge de celui-ci. L'annonceur dégage Reed Expositions France, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il les garantit contre tout recours d'un tiers portant sur le contenu de ces insertions publicitaires. L'annonceur s'engage donc à assurer à ses frais la défense de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages etc des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

La responsabilité de Reed Expositions France ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12^{ème} du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement. Toute erreur du fait de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou d'un tiers dans une annonce

ne peut entraîner son annulation. La correction sera apportée dans le catalogue ou les produits publicitaires suivants.

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est effectuée par écrit dans les 8 jours suivants la date d'insertion ou la date de mise en ligne.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion publicitaire du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Reed Expositions France et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de Reed Expositions France ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

Reed Expositions France ne peut également être tenue responsable des dommages accidentels ou volontaires causés à l'annonceur par des tiers du fait ou par leur connexion au réseau Internet.

L'annonceur renonce à tout recours contre Reed Expositions France ou un tiers, du fait des pertes, destructions, dommages ou préjudices résultant de l'interruption ou de la perturbation de l'activité, causés directement ou indirectement, consistant en ou découlant de la défaillance de tout ordinateur, équipement de traitement de dates, microcircuit multimédia, système d'exploitation, microprocesseur (puce informatique), circuit intégré ou composant similaire, ou de tout logiciel, propriété ou non de Reed Expositions France. Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'annonceur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives qui le concernent. Pour exercer ce droit, l'annonceur doit s'adresser à Reed Expositions France – Service marketing direct. Reed Expositions France est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.

Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs. Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Dans le cas d'un annonceur passant par l'intermédiaire d'une agence mandatée par lui, la facture sera adressée à l'agence avec une copie à l'annonceur. Reed Expositions France est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.

Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs. Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Dans le cas d'un annonceur passant par l'intermédiaire d'une agence mandatée par lui, la facture sera adressée à l'agence avec une copie à l'annonceur. Les publicités sont payables 50 % du montant TTC à la remise du bon de commande et le solde à réception de la facture.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées. Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Dans les cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 euros, Reed Expositions France pourra demander au débiteur une indemnité complémentaire, sur justificatif.

LES RELATIONS ENTRE L'ANNONCEUR ET REED EXPOSITIONS FRANCE SONT EN TOTALITÉ ET EXCLUSIVEMENT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPÉTENT. TOUTE DEMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES CI-DESSUS.